Cercle de Compétences Juges & Arbitres

PROCES-VERBAL de la réunion en visioconférence du Jeudi 5 Mars 2026 à 20h00

Membres présents :

Jean-Marc LANDAIS, Président
Daniel AZORIN
Marie-Pascale BILLIET
Jean BOULANGER
Sandrine FAVROT
Isabelle JOYE
Christine MAZIERE
Benjamin MERCIER
Lionel REY

Membres excusés :

Jean-Michel DELON,
Marie KAVAKLIOGLU
Janel LONGFELLOW

1 – Bilans activités

Jean-Marc remercie l'ensemble des responsables des cellules pour le travail effectué tout au long de la saison. Les bilans sont compilés dans l'annexe 1 ci-jointe.

2 –Nouveaux Règlements Word Aquatics

Courant février la World Aquatics a sorti un nouveau règlement. Cela va nécessiter un travail de traduction pour le mettre en place au niveau national. Peu de changement sur le plongeon. Pour le Water-Polo, les nouvelles règles étaient déjà en application depuis le début de la saison. Pour la Natation Artistique, la traduction a déjà été faite et mise en place au niveau national. Pour l'Eau Libre, beaucoup de changements sont apportés, Janel et Isabelle sont sur le pont pour la traduction. Pour la Natation Course, Lionel, pas mal de changements aussi, une note a été établie et diffusée avec les principaux changements (cf annexe 2), la traduction sera terminée d'ici fin mars.

Jean-Marc souhaite que l'ensemble des règlements des différentes disciplines soient compilés dans un seul et même document. Chaque discipline va devoir lui envoyer son règlement finalisé.

3 – Règles Maillots

Dans la première partie du nouveau règlement des compétitions, d'importantes mises à jour ont été apportées concernant la conception, l'emplacement et le calendrier de mise en œuvre de la marque d'homologation de World Aquatics, notamment en natation et en eau libre. Une note explicative relative à la nouvelle marque d'homologation de World Aquatics, ci-jointe (annexe 3) fournit des instructions détaillées, notamment :

- les nouvelles spécifications de conception de la marque d'homologation,
- son positionnement requis sur les maillots de bain et les combinaisons,
- la période de transition et le calendrier de mise en œuvre applicables.

4 – Tenue des athlètes

La question de la tenue des athlètes fait l'objet de fréquentes controverses dans le milieu sportif et les disciplines de notre fédération. Cela a été encore le cas lors d'une compétition Interclubs. Une note a été établie avec le Service Juridique et les personnes formées à la sensibilisation et à la prévention des violences dans le sport. Cf Annexe 4.

5 – Habillements

Après consultation des différentes disciplines et le rapport de Christine MAZIÈRE, le port du **pantalon noir** est adopté à l'unanimité. Cf Annexe 5.

6 - Questions diverses

1/ Le sujet du port du voile pour un officiel est abordé. Le principe de laïcité doit s'appliquer comme le prévoit le code du sport. Certaines fédérations l'on mis dans leur règlement intérieur afin de clarifier ce sujet.

2/ La logistique des compétitions de Natation est importante et parfois la partie vestiaire pour les Officiels est négligées Il faudrait que, dans les conventions d'organisation, soit précisé l'obligation d'avoir un vestiaire Homme et un vestiaire Femme pour les Officiels.

3/ Chaque discipline devra proposer un Officiel à mettre à l'honneur lors des trophées de l'AFCAM

Prochaine réunion en visio – avant le début de l'été – **Sondage ci-dessous pour la date**

sondage/visio_CC_JA_FFN

Ordre du Jour prévisionnel (susceptible d'évoluer) :

- Règlement traduit et compilé
- Principe de laïcité
- Structuration du site internet fédéral – Uniformisation entre disciplines
- Questions diverses

Le Président

Jean-Marc LANDAIS

ANNEXES

FÉDÉRATION FRANÇAISE NATATION

CERCLE DE COMPÉTENCES
des Juges et Arbitres 2025-2028

BILAN DES ACTIVITÉS 2025

Veuillez trouver ci-après la structuration du Cercle de Compétences des Juges et Arbitres pour l'Olympiade

Vous trouverez également le bilan de chaque pour la saison écoulée,

Bonne lecture,

Pour la Fédération Française de Natation,
Pour la Cercle de Compétence des Juges et Arbitres,
Jean-Marc LANDAIS, Président du CC des Juges et Arbitres

STRATEGIE COMMUNE & OBJECTIFS COMMUNS

FEUILLE DE ROUTE 2025-2028

CELLULE ARBITRAGE

UNE ÉQUIPE DE TRAVAIL

01. Formation

02. Animation

03. Digitalisation

04. Communication

05. Valorisation

STRATEGIE COMMUNE & OBJECTIFS COMMUNS

FEUILLE DE ROUTE 2025-2028

01. Formation

Définition du parcours d'Arbitre
Former de façon uniforme et toutes les manières
(Supports communs, e-learning, visioconférence) Lien avec l'INFAN et les ERFAN

02. Animation

Animation du corps arbitral fédéral
suivi / mise en place des différents dispositifs
(FFN, Immersion, Jeunes Officiels)

03. Digitalisation

Uniformiser l'utilisation des outils informatiques,
Liaison avec les services informatiques fédéraux,
et recherche de nouvelles technologies

04. Communication

Fédérer un large réseau
Communiquer sur les actions,
les outils, les bonnes pratiques,
les nouveautés ou les changements

05. Valorisation

Valoriser les Juges et Arbitres
qui s'investissent pour la fédération et qui défendent les valeurs de l'arbitrage et notre sport
GESTION DE L'HABILLEMENT
UNIFORMISATION DES TENUES

annexe 1

ORGANISATION
DU CERCLE DE COMPÉTENCE des juges et arbitres

SERVICES FÉDÉRAUX
SOPHIE LARDILLAT - FANNY LUDOVIC - DAVID AUFFRAY
YANN-EVEN GRALL - ????????

PRÉSIDENT DU CERCLE DE COMPÉTENCE
JEAN-MARC LANDAIS

Formation
Sandrine FAVROT

Animation
Jean-Marc LANDAIS

Digitalisation
Jean BOULANGER

Communication
Benjamin MERCIER

Valorisation
Christine MAZIÈRE

CELLULES ARBITRAGES DES DISCIPLINES

NATATION ARTISTIQUE	NATATION COURSE	EAU-LIBRE	PLONGEON	WATER POLO
MARIE-PASCALE BILLIET	**LIONEL REY**	**ISABELLE JOYE**	**DANIEL AZORIN**	**JEAN-MICHEL DELON**
ARTISTIC SWIMMING		OPEN-WATER		
MARIE KAVAKLIOGLU		**JANEL LONGFELLOW**		
OFFICIELS AQUA + FFN	**OFFICIELS AQUA + FFN**	**OFFICIELS AQUA + FFN**	**OFFICIELS AQUA + FFN**	**OFFICIELS AQUA + FFN**
RÉFÉRENTS LIGUE	**RÉFÉRENTS LIGUE**	**RÉFÉRENTS LIGUE**	**RÉFÉRENTS LIGUE**	**RÉFÉRENTS LIGUE**

FONCTIONS DES MEMBRES

DU CERCLE DE COMPÉTENCE des juges et arbitres

BUREAU FÉDÉRAL

- VALIDATION DES ACTIONS DU C.C

PRÉSIDENT DU CERCLE DE COMPÉTENCE

- RELATIONS AVEC LES DISCIPLINES
- ANIMATION DES RÉFÉRENTS DES DISCIPLINES
- GESTION DES OFFICIELS EA ET WORLD AQUATICS
- GESTION DES LISTES MINISTÉRIELLES DES ARBITRES DE HAUT-NIVEAU
- RELATION AVEC LES FÉDÉRATIONS AFFINITAIRES
- GESTION DES RELATIONS AVEC L'AFCAM
- VALIDATION DES JURYS DE TÊTE / IMMERSSIONS

RÉFÉRENT DE CHAQUE DISCIPLINE

- ANIMATION DES RÉFÉRENTS DE LIGUE
- GESTION DES OFFICIELS EA ET WORLD AQUATICS
- ANIMATION DES LISTES FÉDÉRALES - PROPOSTION DES JURYS DE TÊTES
- RÉGLEMENT (SUIVI ET MISE A JOUR)
- FORMATION - SUPPORT - E-LEARNING
- COMMUNICATION AVEC LES OFFICIELS
- TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS ET JURYS D'APPEL

BILAN ARBITRAGE WATER-POLO – Jean-Michel DELON

Matchs sur l'année 2025 : (championnats fédéraux) : **800 matches**

- Du 1erjanvier au 31 juillet : 531 matchs
- Du 1er septembre au 31 décembre : 269 matchs

Matchs évalués sur l'année 2025: (présence d'un délégué) :**424 matches, 53%**

- Du 1erjanvier au 31 juillet: 287 matchs
- Du 1er septembre au 31 décembre: 137 matchs

72 arbitres fédéraux actifs dont 7 arbitres internationaux. *

NB. A signaler qu'au cours de cette saison, Mr Peden a décidé de cesser d'arbitrer en juin au niveau international (raisons personnelles et professionnelles), Mme Grandin a atteint 60 ans en décembre (limite European Aquatic) et Mr Dehon est revenu en France en septembre.

5 de nos arbitres internationaux et le délégué EA ont officié régulièrement lors des Coupes d'Europe ou à l'occasion de championnats d'Europe des catégories jeunes.

4 jeunes arbitres fédéraux (examen de moins de 5 ans) ont cessé d'officier pour raisons personnelles (études, travail, grossesse).

6 nouveaux arbitres ont réussi l'examen fédéral à l'occasion des coupes de France U13G à Aix-les-Bains (19-21/04) et U15G à Abbeville (08-11/03). 1 autre l'a réussi en passant la partie écrite sur un WE de championnat.

12 délégués fédéraux actifs dont 1 délégué EA (membre du TWPC d'EA).*

* cf. liste jointe

Une session de préparation à l'examen d'arbitrage international a été organisée à l'INSEP (09-11/12) encadrée par deux internationaux, Mrs BOURGES et DERVIEUX, proposée à 6 arbitres considérés comme aptes à y prétendre. 3 d'entre eux ont été retenus pour être présents lors d'une nouvelle session à l'occasion des Trophées de février 2026 qui sélectionnera le ou les candidats retenus (examen EA en mai 2026)

LISTE DES ARBITRES 2025 - 2026

	NOMS Prénoms	NOMS Prénoms	NOMS Prénoms	NOMS Prénoms	NOMS Prénoms	NOMS Prénoms	NOMS Prénoms	
	Délégués	**A INT.**	**A**	**B**	**C**	**C - Stagiaire**	**C (+ de 60 ans)**	
1	BONNAY Pierre	BLANCHARD Aurély	BALANOV Ladislau	BALDELLI Aymeri	ACHOTEGUI Nicolas	BETARD Maud	AUDEGUY Frédéric	1
2	BOUST Bruno	BOURGES Julien	CHUDY Nathan	BIANIC Yann	CAVALLARI Guillaume	BODNAR David	BORSUT Gilles	2
3	BUNEL Patrick	CASTRILLI Massimo*	FERREIRA Bruno	BONNAY Romain	DAVID Jonathan	GUERRE Jean-Baptiste	CHUDY Christelle	3
4	CHARLETOUX Laurent	COURBIN Grégory	GIRONDELOT Vincent	DAVID Rodolphe	DROIT Mickael	LE TALLEC Alexandre	FILONI Patrick	4
5	DELON Dominique	DERVIEUX Sébastien	HERMANS Emmanuel	GUYOT Michel	GUYON Julien	PETORIN Jean-Philippe*	FORJAN Jean-François	5
6	DELON Jean-Michel	PEDEN Jérémie	MERCIER Grégory	KERREC Vincent	LETSCHER Antoine	SAID Mohamed	HOUDAYER Philippe	6
7	DEMEY Jean-Claude	GRANDIN Anne	MIHALKA Marian	LEFEBVRE Laurent	MARTINENT Christian		LALONNIER Michel	7
8	FARGEAS Christian	*étranger	MORLAND Franck	LUSSIER Martin	PALEARI Roberto		LEBON Jean-Marie	8
9	IDOUX Michel		NEHEZ Zsuzsanna	RENARD Stéphane	POT Régis		MAKRIS Minas	9
10	MASSON Albert		NOWAK Dominique	SADA Carlo	SZABO Igor		MENUT Gilles	10
11	MERCIER Benjamin		RAYMOND Louan	SORINCA Nicolas	TARRAGO Mariona		MICHAUX Hubert	11
12	PAPAZIAN Richard		SADAOUI Camille	VILLOTTA Christophe	TERPENKA Sofia		MOUROT Patrick	12
13	PLANCHON Pacal		SALLE Vincent		VILQUE Stéphane			13
14	RAITON Didier		SEDILLIERE Rémy		ZIMMERMANN Samuel			14
15			TRIQUET Jacky					15
16			VARGA Tibor					16
			+ 60 ans					
17			DAVID Alban					17
18			BESSEUX Guy					18
19			BOUCHEZ Pascal					19
20			BRUGIERE Didier					20
21			VANHEMS Christophe					21
	14	7	21	12	14	6	12	72

* Examen théorique à l'INSEP à la rentrée

BILAN DE LA NATATION ARTISTIQUE - Marie KAVAKLIOGLU

ORGANISATION

L'activité de la commission a été encadrée par une équipe de coordination dédiée :

- Coordination Nationale : Marie-Pascale BILLIET et Florence LEFRANC.
- Coordination Internationale : Marie-Pascale BILLIET et Marie KAVAKLIOGLU.
- Pôle Formation : Marie KAVAKLIOGLU, Christine GROSSET, Florence LEFRANC.

FORMATIONS ET RECYCLAGES

L'année a été rythmée par plusieurs temps forts pédagogiques afin de maintenir le niveau de compétence de nos officiels :

- Recyclages : Deux sessions majeures ont été organisées, l'une en présentiel à l'INSEP (12-13 octobre 2024) et l'autre via Webinaire (18 janvier 2025).
- Sessions de Formation : Quatre dates clés ont été retenues entre novembre 2024 et mai 2025.
- Innovation : Mise en place d'un Drive partagé pour les formateurs régionaux, centralisant les documents réglementaires et pédagogiques.

NOMINATIONS

Nous félicitons les officiels ayant franchi de nouvelles étapes dans leur cursus de certification :
Validation Officiel A :

- Marie MORTIE (US Colomiers).
- Emma JALADE (Toulouse NS).
- Validation École des Juges Européens :
  Noémie KRIPPLER (Montpellier Métropole Méditerranée Natation).

PRESENCE SUR LES CHAMPIONNATS NATIONAUX

Un bilan a été établi concernant la mobilisation des Officiels A, DTC (contrôleurs techniques) et STC (contrôleurs synchronisation) sur l'ensemble des championnats nationaux de la saison.

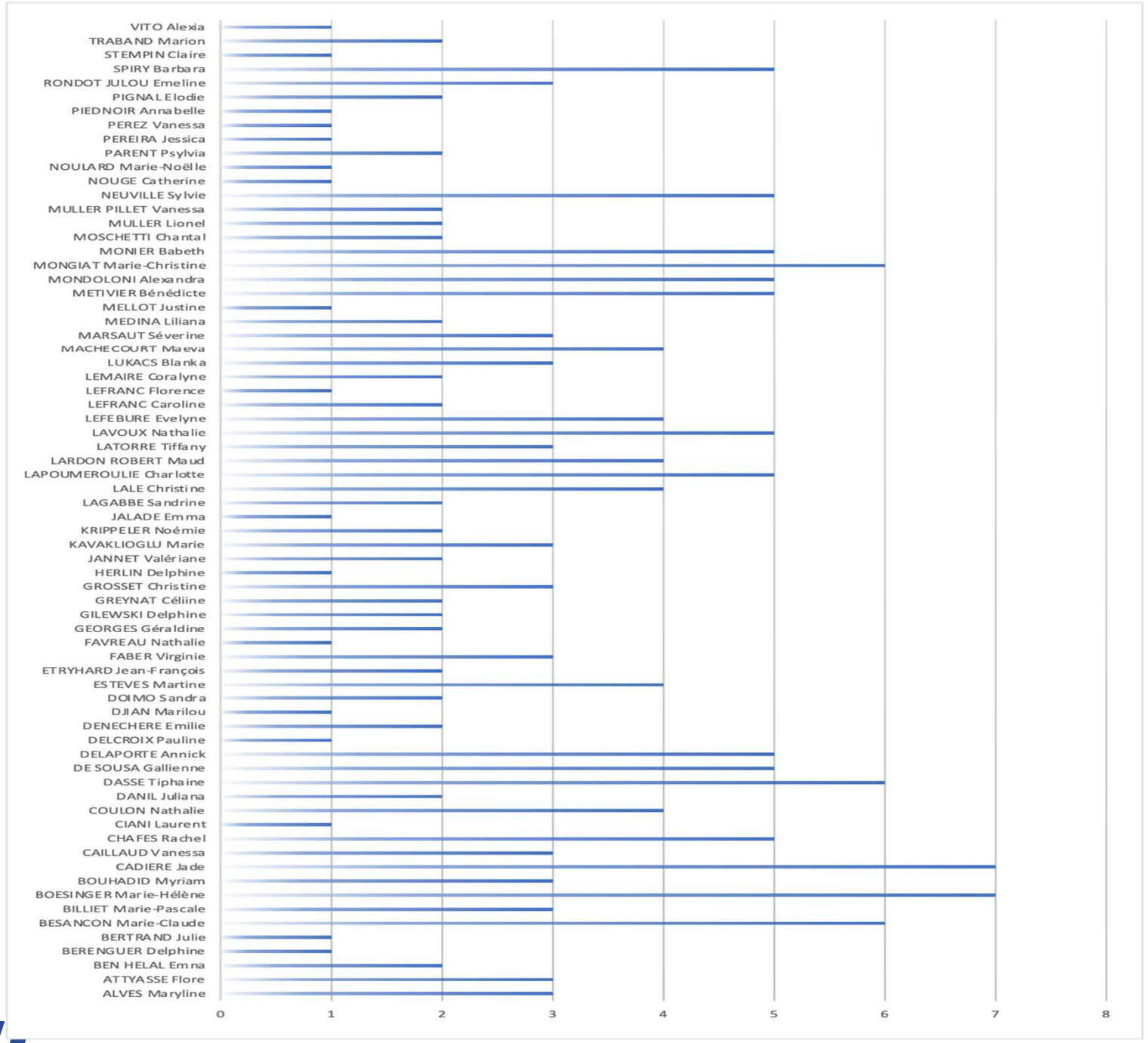
VITO Alexia
TRABAND Marion
STEMPIN Claire
SPIRY Barbara
RONDOT JULOU Emeline
PIGNAL Elodie
PIEDNOIR Annabelle
PEREZ Vanessa
PEREIRA Jessica
PARENT Psylvia
NOULARD Marie-Noëlle
NOUGE Catherine
NEUVILLE Sylvie
MULLER PILLET Vanessa
MULLER Lionel
MOSCHETTI Chantal
MONIER Babeth
MONGIAT Marie-Christine
MONDOLONI Alexandra
METIVIER Bénédicte
MELLOT Justine
MEDINA Liliana
MARSAUT Séverine
MACHECOURT Maeva
LUKACS Blanka
LEMAIRE Coralyne
LEFRANC Florence
LEFRANC Caroline
LEFEBURE Evelyne
LAVOUX Nathalie
LATORRE Tiffany
LARDON ROBERT Maud
LAPOUMEROULIE Charlotte
LALE Christine
LAGABBE Sandrine
JALADE Emma
KRIPPELER Noémie
KAVAKLIOGLU Marie
JANNET Valériane
HERLIN Delphine
GROSSET Christine
GREYNAT Céliine
GILEWSKI Delphine
GEORGES Géraldine
FAVREAU Nathalie
FABER Virginie
ETRYHARD Jean-François
ESTEVES Martine
DOIMO Sandra
DJIAN Marilou
DENECHERE Emilie
DELCROIX Pauline
DELAPORTE Annick
DE SOUSA Gallienne
DASSE Tiphaine
DANIL Juliana
COULON Nathalie
CIANI Laurent
CHAFES Rachel
CAILLAUD Vanessa
CADIERE Jade
BOUHADID Myriam
BOESINGER Marie-Hélène
BILLIET Marie-Pascale
BESANCON Marie-Claude
BERTRAND Julie
BERENGUER Delphine
BEN HELAL Emna
ATTYASSE Flore
ALVES Maryline
0
1
2
3
4
5
6
7
8

BILAN DE LA NATATION COURSE – Lionel REY

Cette saison a été marquée par la mise en place de la nouvelle organisation du cercle de compétences des juges et arbitres.

La cellule Arbitrage Natation course s'appuie sur le réseau des officiels internationaux et le réseau des référents de ligues. Le fonctionnement s'est opéré sous forme de réunions en visioconférence et d'échanges spécifiques en fonction des besoins.

Je tiens à remercier tous ceux qui ont participé, de près ou de loin, aux différents travaux menés.

L'équipe a ainsi réalisé les travaux suivants :

- Publication du Règlement Natation Course pour donner suite à la mise à jour World Aquatics de juin 2025
- Actualisation des questionnaires Juges-Arbitres et Juges pour la formation des officiels
- Mise à jour de la Liste des officiels fédéraux Natation Course 2026. (Une attention particulière a été portée sur l'expérience des candidats)
- Gestion des désignations pour les jurys de tête et le dispositif « immersion »
- Création d'un groupe de travail composé principalement de référents régionaux afin de proposer aux formateurs des supports de formation (leader Sandrine Favrot) sur lesquels ils pourront s'appuyer.
- Appui au prestataire Arbitrage Vidéo

A noter qu'avec la fin de l'application Workplace la solution adoptée a été d'utiliser le réseau des référents régionaux pour diffuser l'information.

BILAN DU PLONGEON – Daniel AZORIN

Nous avons formé 2 juges régionaux :

1. Zoe Jules (Nice Natation)

2. Lemonnier Lucas (Nice Natation)

Nous avons fait valider par European Aquatics 2 juges :

1. David Sirour

2. Benoît Suzanne

La participation internationale des officiels français est la suivante :

David Sirour : 67 International Diving Rostock (Allemagne)

Bergen Open (Norvège)

Madrid Open (Espagne)

Benoît Suzanne : Youth Diving Meet Dresden (Allemagne)

Daniel Azorin : 1er étape Coupe du Monde Guadalajara (Mexique)

Championnats d'Europe Junior Athènes (Grèce)

Championnats du Monde Singapour

BILAN DE L'EAU LIBRE – Janel LONGFELLOW - Isabelle JOYE

Cellule Eau Libre

RÉFÉRENT DE CHAQUE DISCIPLINE

- ANIMATION DES RÉFÉRENTS DE LIGUE
- GESTION DES OFFICIELS EA ET WORLD AQUATICS
- ANIMATION DES LISTES FÉDÉRALES – PROPOSTION DES JURYS DE TÊTES
- RÉGLEMENT (SUIVI ET MISE A JOUR)
- FORMATION – SUPPORT – E-LEARNING
- COMMUNICATION AVEC LES OFFICIELS
- TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS ET JURYS D'APPEL

Animation des référents de Ligue

Création d'une liste des référents des Ligues

- Présidents
- Responsables Commission Juges & Arbitres et Référent Eau Libre
- Responsables et Référents Commission Eau Libre

Constitution de la Cellule Eau Libre

- Choix composition : 8 à 10 référents maximum y compris nous. Faire appel à d'autres personnes ponctuellement.
- Identification des membres potentiels
- Prise de contact avec les membres potentiels. Constitution en cours.
- **Groupe constitué : Ludivine CRUBELLIER (Occitanie), David MORISOT (Hauts de France) et Stéphane DROUVIN (Nouvelle Aquitaine) se joignent à nous pour constituer le groupe de base (5 personnes)**

Animation et gestion des officiels

Nomination des jurys de tête :

- Championnats de France
- Championnats de France Longue Distance – Vendôme
- Championnats de France Relais 4 x 1500m et Finale de la Coupe de France

Campagne des Immersions pour les Championnats de France et la Finale de la Coupe de France (Immersions sur les Championnats de France et la Finale de la Coupe de France)

European Aquatics

Création d'une première liste d'officiels European Aquatics

- Proposition d'officiels pour la certification en ligne European Aquatics & Accompagnement des officiels pour la certification en ligne (Janvier à Avril)
- Proposition d'officiels pour le Jury de l'étape Coupe d'Europe à Paris
- Proposition d'officiels pour :
  - Les Championnats d'Europe (Isabelle Joye)
  - Les Championnats d'Europe Junior + Etape Coupe EA Sétubal (Janel)
- Recyclage en Octobre 2025 de tous les officiels déjà certifiés EA pour sécuriser le pool NTO pour les Championnats d'Europe 2026 → nouveauté **Recyclage annuel rendu obligatoire par EA**

World Aquatics

- Aucun clinic proposé en 2025. Nous sommes en attente de l'annonce des clinics pour pouvoir relancer la certification des officiels

Formation & Documents

FORMATION

- Traduction règlement World Aquatics 2025
- Validation de la traduction et des nouveautés avec les membres du Cercle de Compétences Eau Libre
- Mise en ligne du règlement site FFN
- Creation d'un module spécifique "Recyclage" avec un focus sur les nouveautés du règlement WA
- Premières réflexions sur une nouvelle structure de la formation en modules à suivre en ligne avant séances visio ou présentiel. Accord général qu'il faut revoir les supports et l'approche de la formation avec des e-learnings en amont.

Projet Formation

Refonte des documents des officiels

- Définition d’un « kit » documentaire pour les officiels
- Création et/ou mise à jour des documents FFN, adaptation/traduction documents European Aquatics
- Demande de création d’un espace documentaire sur ExtranatEau Libre (attente de confirmation sur la faisabilité)

Matériel Eau Libre

- Identification des différents matériels et services (arches, bouées, chronométrage …) nécessaires à l'organisation d'une compétition
  - Arches
  - Bouées
  - Chronomètres / Chronométrage automatique
  - Chasubles pour Kayaks
  - Equipements pour les officiels
  - Plans sur bâche (Montereau) – possibilité d'écrire à la craie dessus / scratchs pour déplacer les bouées
- Demande de devis
- Liste des prestataires

Perspectives 2026

- Traduction du règlement WA 2026 qui comporte de nombreuses nouveautés
- Continuer à avancer sur la refonte des supports et une approche « multi-modal » (modules en lignes + présentiel/visio) de formation des officiels
- Identifier des officiels pouvant être proposer sur des compétitions internationales en 2026
- Envisager un temps spécifique de formation et d'échanges pour les officiels en immersion aux Championnats de France

BILAN DU CC JA - FORMATIONS – Sandrine FAVROT

Dans le cadre de la formation des officiels en natation course, nous avons engagé la création d'un collectif de travail dédié à l'élaboration de supports de formation.

L'objectif est de proposer aux Ligues des outils communs, afin de garantir une cohérence nationale dans les pratiques et dans la formation des officiels.

Nous tenons à saluer l'engagement des référents de Ligue qui ont répondu favorablement à cette initiative et qui contribuent activement à ce travail collectif : Laurent Herlem, Laurent Carrié, Marc Vellen, Cédric Loustau et Brigitte.

Les supports en cours d'élaboration se veulent vivants et interactifs, intégrant notamment des séquences vidéo et des quiz, afin de renforcer l'efficacité pédagogique et l'appropriation des contenus par les formés.

Le support de formation chronométreur est terminé et sera à disposition des référents régionaux très prochainement (via le site de la Fédération française de Natation).

Le support de formation juge est déjà bien avancé au niveau de sa construction.

Annexe 2

LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE
LE CERCLE DE COMPETENCE DES JUGES ET ARBITRES / NATATION COURSE

NOTE A DESTINATION DES OFFICIELS DE NATATION COURSE
01 MARS 2026

World Aquatics a publié le 18 février 2026 une nouvelle version de son règlement.

Bien que cette mise à jour comprenne la réécriture de nombreux articles, la philosophie globale reste inchangée et certains articles ne sont applicables que lors des compétitions internationales. C'est par exemple le cas des dispositions nécessitant l'utilisation de caméras haute vitesse (100 images/sec).

Dans l'attente de la publication de la version française, les modifications au règlement FFN publié le 15 Septembre 2025 listées ci-dessous sont applicables dès à présent.

Juges arbitre

2.1.6 Le Juge-Arbitre disqualifiera un nageur au motif d'avoir initié le départ avant le signal si la faute a été observée et confirmée à la fois par le Starter et le Juge-Arbitre. Lorsque l'équipement automatique de jugement est disponible, le Juge-Arbitre examinera les images pour vérifier la disqualification. Dans ce cas le Juge-Arbitre et le Starter ne sont pas tenus d'être d'accord.

Juges de virages

2.6.6 Dans les épreuves individuelles de 400, de 800 et de 1500 mètres, chaque juge de virages, aux deux extrémités –départ et virages- de la piscine, doit enregistrer le nombre de longueurs effectuées par le nageur dans son couloir. Le nageur doit être informé du nombre de longueurs restant à accomplir en affichant des " plaques de longueurs " à l'extrémité « virages » de la piscine. Un équipement semi-électronique peut être utilisé, incluant l'affichage sous l'eau.

2.6.7 Chaque juge à l'extrémité du départ doit donner un signal d'avertissement lorsque le nageur de son couloir a deux longueurs plus cinq (5) mètres à nager jusqu'à l'arrivée dans les épreuves individuelles de 400, de 800 et 1500 mètres. Le signal doit être répété après le virage jusqu'à ce que le nageur ait atteint la marque des cinq (5) mètres sur la ligne de couloir. Le signal d'avertissement peut être donné par un sifflet ou par une cloche.

Juges de nages

Ajouter 2.7.4 Les juges de nages veilleront à ce que les drapeaux indicateurs de virage pour le dos soient installés à 5 mètres de chaque mur d'extrémité avant le début de chaque épreuve de dos ou de quatre nages.

Nage libre

5.3 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course, sous réserve qu'il est permis au nageur d'être complètement submergé pendant le virage et sur une distance de 15 mètres au plus après le départ et chaque virage. A partir de ce moment-là, la tête doit avoir coupé la surface de l'eau.

Ajouter 5.4 Juste avant l'arrivée, après qu'une partie de la tête du nageur a dépassé la marque des 5 mètres le nageur peut être totalement immergé.

Brasse

7.2 A partir du début de la première traction de bras après le départ et après chaque virage, le corps doit être en position ventrale. A aucun moment Il n'est permis de se tourner sur le dos, sauf au virage où après le toucher du mur il est permis de tourner de n'importe quelle manière dès lors que le corps est en position ventrale au début du premier mouvement de bras après avoir quitté le mur. Dès le départ et tout au long de la course, le cycle des mouvements doit comporter un mouvement de bras et un mouvement de jambes dans cet ordre. Tous les mouvements des bras doivent être simultanés sans mouvement alterné.

Papillon

8.1 A partir du début de la première traction de bras après le départ et après chaque virage, le corps doit rester en position ventrale. A aucun moment Il n'est permis de se tourner sur le dos, sauf au virage où après le toucher du mur il est permis de se tourner de n'importe quelle manière dès lors que le corps est en position ventrale au début du premier mouvement de bras après avoir quitté le mur.

8.5 Une partie quelconque du corps du nageur doit couper la surface de l'eau pendant toute la course, sous réserve qu'il est permis au nageur d'être complètement immergé pendant le virage et sur une distance de 15 mètres au plus après le départ et chaque virage. Au départ et aux virages, le nageur est autorisé à faire un ou plusieurs mouvements de jambes et une traction de bras sous l'eau, ce qui doit lui permettre d'atteindre la surface. À la marque des 15 mètres, la tête du nageur doit avoir coupé la surface de l'eau de l'eau. Après qu'une partie de sa tête a dépassé la marque des 5 mètres, le nageur est autorisé à être complètement immergé avant d'atteindre le mur d'arrivée.

La course

10.10 Il y a quatre nageurs dans chaque équipe de relais. Des relais mixtes peuvent être nagées. Les relais mixtes doivent être composés de deux (2) hommes et deux (2) femmes. ~~Les temps intermédiaires réalisés dans les épreuves de relais mixtes ne peuvent pas être enregistrés comme records et/ou temps d'engagement.~~

Records du monde

12.12 Le premier nageur dans un relais, ~~sauf pour les relais mixtes~~, peut demander l'homologation d'un Record du Monde ou d'un Record du Monde Junior. Si le premier nageur d'une équipe de relais parcourt sa distance en un temps record conformément aux dispositions de cette sous-section, sa performance ne sera pas annulée par une disqualification ultérieure de son équipe de relais pour des infractions commises après qu'il a achevé son parcours.

Maillots de bain et équipement « portable »

15.3 Aucun nageur ne sera autorisé à utiliser ou à porter un équipement ou un maillot de bain qui puisse améliorer sa vitesse, sa flottabilité ou son endurance pendant une compétition (tels que des gants palmés, palmes, nageoires, bandes élastiques, matières adhésives, etc.). L'utilisation de la technologie et les dispositifs automatisés de collecte de données sont autorisés dans le seul but de collecter des données. Les dispositifs automatisés ne doivent pas être utilisés pour transmettre des données, des sons ou des signaux au nageur et ne doit pas être utilisé pour réguler sa vitesse. Il est permis de porter des lunettes de natation. À la suite d'une blessure, il n'est pas permis de bander plus d'un ou deux doigts/orteils. ~~Tout autre type de ruban adhésif sur le corps n'est pas autorisé à moins d'être approuvé par le juge-arbitre ou une autre personne désignée (voir précision dans le référentiel).~~

World Aquatics Homologation Mark

This document is intended to provide further context and information following the publication of the amended World Aquatics Competition Regulations (the "Competition Regulations"), effective 18th February 2026. The following explanatory note highlights updates to the required World Aquatics homologation mark (the "World Aquatics Homologation Mark"), as detailed in Part One of the Competition Regulations.

Pursuant to Part One, Article 6.16.4 of the Competition Regulations, World Aquatics may publish further regulations and/or guidance regarding World Aquatics Homologation Marks from time to time.

1. New Homologation Mark

The design of the World Aquatics Homologation Mark has been amended as follows :

Size: 40x40mm (black text / white background)

2. Position on swimwear

The homologation mark must now be printed on the front of a swimsuit (Swimming and Open Water Swimming) or a wetsuit.

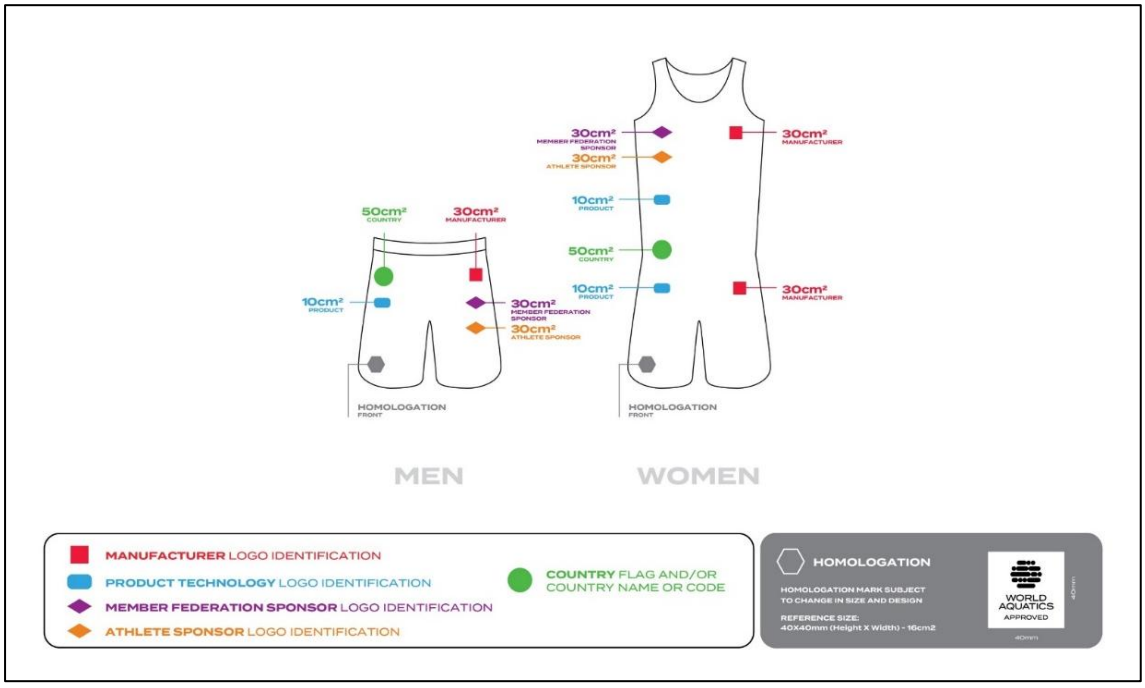

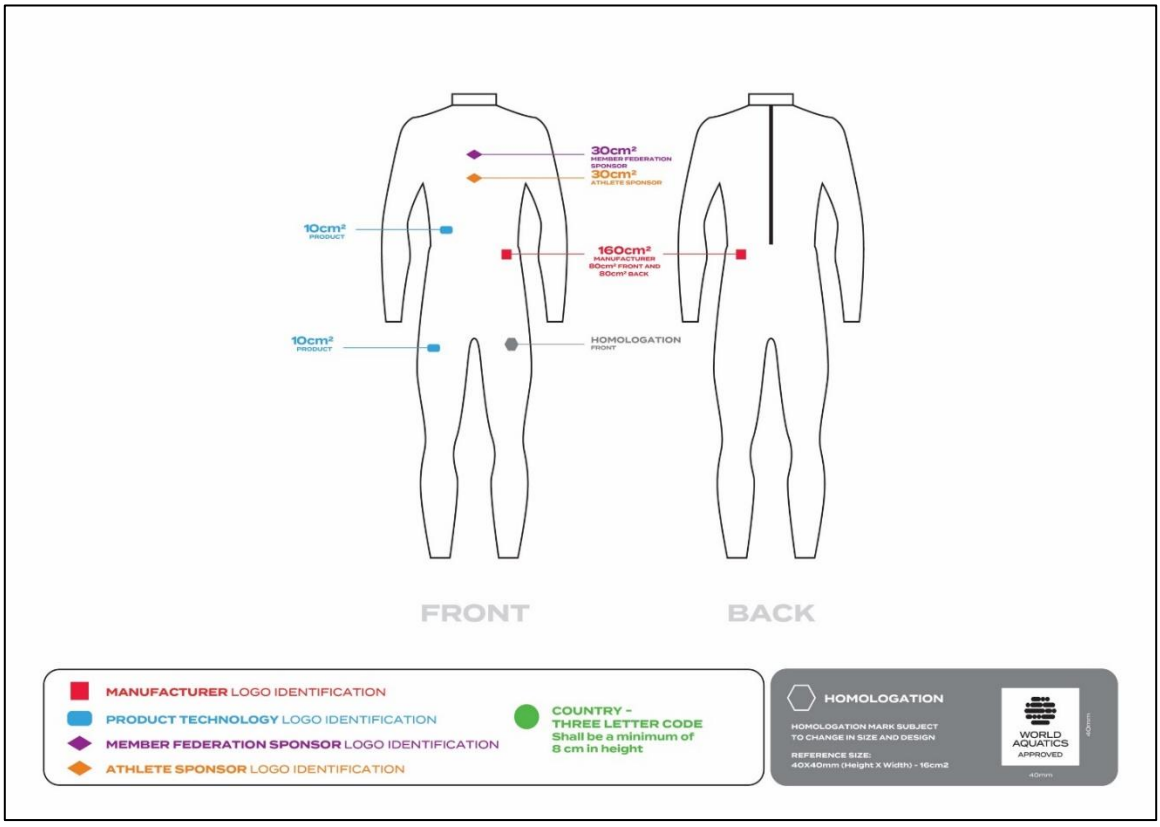

Part One, Article 7.5.5 of the Competition Regulations: *One (1) World Aquatics Homologation Mark placed in accordance with Article 7.5.5 of this Part One. For Swimming and Open Water Swimming, the World Aquatics Homologation Mark shall be placed on the area of the front legs (left or right), in lower and prominent position. The World Aquatics Homologation Mark must be 16 cm² and must be placed at a maximum of 8-9 cm from the bottom edge of the swimsuit. It should not be placed on the edge seam.*

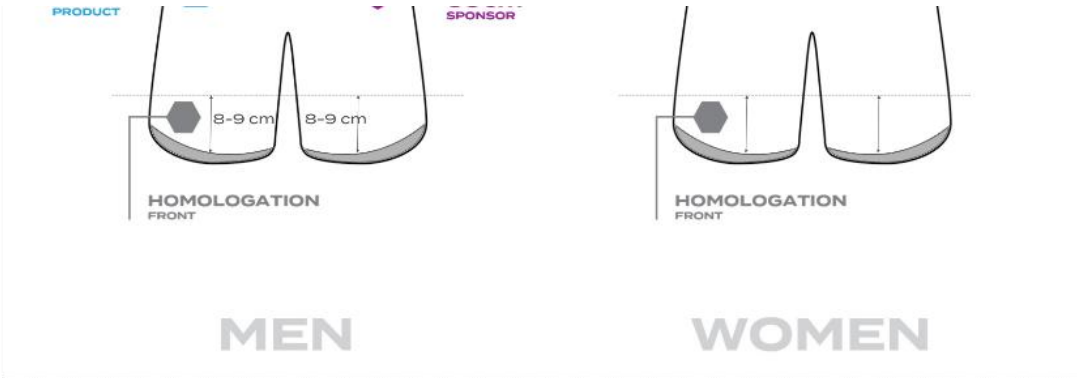

3. Implementation Period

Homologation Requirements as of 18th February 2026

World Aquatics recognizes the need for a transition period ("Transition Period") to allow its stakeholders to make the necessary arrangements to comply with the new World Aquatics Homologation Mark. The 2026 calendar year, up until the commencement of the World Aquatics Swimming Championships (25m) 2026, Beijing (CHN) ("2026 Swimming Championships"), shall constitute the Transition Period.

While immediate compliance with Part One, Article 7.5.5 of the Competition Regulations is encouraged, during the Transition Period, Athletes may use swimsuits and wetsuits bearing the old homologation mark for World Aquatics Events and at any other events conducted under the rules of World Aquatics.

Effective 1st December 2026, the first day of the 2026 Swimming Championships, all swimsuits and wetsuits worn by Athletes at World Aquatics Events and at any other events conducted under the rules of World Aquatics must feature the new World Aquatics Homologation Mark in accordance with Part One, Article 7.5.5 of the Competition Regulations. An Athlete who fails to wear a compliant swimsuit and/or wetsuit may be prohibited from competing in such events.

Scope and Timeline of application in competition

2026

Swimsuits to be used at the following competition must bear the World Aquatics Homologation Mark in accordance with the Competitions Regulations:

- World Aquatics Swimming Championships (25m) 2026, Beijing (CHN)

2027

Swimsuits and wetsuits to be used at the following competitions must bear the World Aquatics Homologation Mark in accordance with the Competitions Regulations in force:

- World Aquatics Championships 2027, Budapest (HUN) (Swimming and Open Water Swimming)
- World Aquatics Swimming World Cup 2027
- World Aquatics Junior Swimming Championships 2027
- World Aquatics Open Water Swimming World Cup 2027

2028

Swimsuits or wetsuits to be used at the following competitions must bear the World Aquatics Homologation Mark in accordance with the Competitions Regulations:

- World Aquatics Swimming Championships (25m) 2028
- World Aquatics Swimming World Cup 2028
- World Aquatics Open Water Swimming World Cup 2028
- Olympic Games Los Angeles 2028

Annexe 4

Monsieur Jean-Marc Landais,
Président du Cercle de Compétences
Juges & Arbitres

A l'attention de l'ensemble des officiels, arbitres et juges

A Clichy, le 5 mars 2026

Madame, Monsieur,

La question de la tenue des athlètes fait l'objet de fréquentes controverses dans le milieu sportif et les disciplines de notre fédération n'en sont pas épargnées. Des retours parviennent ponctuellement à notre Cercle de Compétences concernant des commentaires d'officiels sur la tenue des nageuses et des interprétations fluctuantes des critères de « *décence* » ou de « *bonnes mœurs* » évoqués dans les règlements sportifs. Certains propos signalés vont jusqu'à laisser entendre que certaines d'entre-elles seraient responsables du harcèlement qu'elles pourraient subir du fait de leur tenue.

Nous vous rappelons que les propos qui sexualisent le corps des jeunes sportives, qui les culpabilisent ou laissent entendre qu'elles seraient responsables de comportements d'autrui ne sont pas acceptables, a fortiori lorsqu'ils émanent de personnes dépositaires de l'autorité fédérale. En outre, les commentaires rapportés, parce qu'ils sont majoritairement — si ce n'est exclusivement — adressés à des jeunes filles, relèvent d'une logique sexiste.

Il est primordial que chaque licenciée puisse s'épanouir en pratiquant la natation, dans un cadre respectueux et protecteur. Cette responsabilité de prévention incombe aux adultes et aux institutions ; elle ne pèse pas sur les nageuses. Il est également de notre responsabilité collective de prévenir les stéréotypes sexistes dans nos disciplines et de les combattre.

Le règlement de natation course (et, à défaut de précision, le règlement des compétitions World Aquatics) restreint le contrôle des officiels sur les maillots des athlètes à l'appréciation de deux critères : leur conformité technique et leur « *décence* ».

D'une part, le contrôle préalable de conformité peut être réalisé par l'officiel/arbitre en chambre d'appel (maillot approuvé, paramètres techniques). Si un maillot n'est pas conforme, la participation peut être refusée ou l'on peut proposer d'utiliser un autre maillot approuvé (Article 7.5.7.3.3.1 du règlement).

D'autre part, la règle de « *décence* » précise que « *le port du maillot de bain ne doit pas offenser les bonnes mœurs et le bon goût (notamment, mais pas exclusivement, en raison de la coupe de la combinaison et exposition des parties du corps, qu'elles soient couvertes ou pas)* » (article 7.5.1.1.1 du règlement).

L'appréciation du caractère de respect des « *bonnes mœurs* » et/ou du « *bon goût* » est susceptible d'être source de clivages. En effet, ces notions laissent une grande part à la

subjectivité et donnent lieu à des interprétations hétérogènes. Elles portent un jugement normatif dont les représentations peuvent être différentes selon le public concerné (bénévole, officiel, entraineur ou pratiquant). Pour cette raison, ce critère de « *décence* » impose aux officiels la mesure et la prudence lorsqu'ils s'y réfèrent.

Le recours à ce critère doit rester tout à fait exceptionnel ; s'il devait néanmoins être invoqué, l'officiel devra s'en tenir à des formulations strictement neutres, factuelles et non culpabilisantes en citant la règlementation applicable. Les tournures qui sexualisent la situation ou font peser une responsabilité sur l'athlète, telles que « *sors ton maillot des fesses, tu ne sais pas qui peut te regarder dans les gradins* », « *cela gêne les officiels* » ou toute remarque visant le corps sont à proscrire. Si un ajustement purement fonctionnel du maillot est nécessaire, favorisez une intervention indirecte et discrète, par l'intermédiaire d'une personne en charge de l'encadrement de l'athlète.

En tout état de cause, ce cadre n'autorise ni commentaires sexistes ou sexualisant sur l'apparence corporelle, ni jugement de valeur.

En vous remerciant pour votre engagement.

Cordialement,

Annexe 5

Fait à Paris, le 10/03/2026

LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE
LE CERCLE DE COMPETENCE FÉDÉRAL DES JUGES ET ARBITRES

À l'attention de :
L'ensemble des arbitres, juges et officiels de toutes les disciplines fédérales

---

Uniformisation de la tenue officielle des arbitres – port obligatoire du pantalon noir

---

1. Contexte et objet de la note

Dans le cadre de la politique d'harmonisation et de valorisation de l'image du corps arbitral de la Fédération Française de Natation, la Direction Technique Nationale, via le Cercle de Compétence fédéral des Juges et Arbitres, met en place une tenue uniforme commune à l'ensemble des arbitres et officiels, toutes disciplines confondues.

La présente note a pour objet de définir la règle relative au port obligatoire du pantalon noir et de préciser les éléments de la tenue officielle.

2. Disposition relative à la tenue officielle

À compter du 1er septembre 2026, le port du pantalon noir est obligatoire pour tous les arbitres, juges et officiels lors des compétitions et manifestations placées sous l'égide de la Fédération Française de Natation, quelle que soit la discipline concernée (natation course, natation estivale, water-polo, natation artistique, plongeon, eau libre).

La tenue officielle réglementaire se composera désormais comme suit :

- **Haut réglementaire fédéral (tee-shirt, polo, chemise, selon la discipline)**
- **Pantalon noir**
- **Chaussures fermées de couleur noire (chaussettes noires)**

Il est demandé à chaque officiel de veiller au respect strict de cette tenue lors de toute désignation sur une compétition officielle.

3. Mise en œuvre

Les responsables d'officiels au sein des Ligues, Comités départementaux et clubs sont invités à diffuser largement la présente note et à accompagner sa mise en application à compter du 1er septembre 2026.

Le non-respect des dispositions relatives à la tenue officielle pourra être signalé aux instances compétentes et faire l'objet d'un rappel à l'ordre.

Pour la Fédération Française de Natation,
Pour la Cercle de Compétence des Juges et Arbitres,

Jean-Marc LANDAIS, Président du CC des Juges et Arbitres